



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Trente-neuvième session**

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 17 de l'ordre du jour

**Rapport de la session**

**Projet de rapport de l'Organe de conseil  
scientifique et technologique sur les travaux  
de sa trente-neuvième session**

*Rapporteuse:* M<sup>me</sup> Diana Harutyunyan (Arménie)

**Table des matières**

(À compléter)

**I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue au Stade national de Varsovie (Pologne), du 11 au 16 novembre 2013.
2. Le Président du SBSTA, M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie), a ouvert la session le lundi 11 novembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Narcis Jeler (Roumanie) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA, et M<sup>me</sup> Diana Harutyunyan (Arménie) en sa qualité de Rapporteuse.

**II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

**Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1<sup>re</sup> séance, le 11 novembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2013/4).

4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Rapport du Comité de l'adaptation.
  5. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.
  6. Coordination de l'appui à la mise en œuvre par les pays en développement des activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier, y compris les dispositifs institutionnels.
  7. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
    - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;
    - b) Rapport sur les modalités de fonctionnement et les procédures du Centre et du Réseau des technologies climatiques et de leur Conseil consultatif;
    - c) Troisième rapport de synthèse sur les besoins technologiques identifiés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
  8. Recherche et observation systématique.
  9. Impact des mesures de riposte mises en œuvre:
    - a) Forum et programme de travail;
    - b) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
  10. Questions relatives à l'agriculture.
  11. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
    - a) Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés parties;
    - b) Lignes directrices générales concernant la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national entreprises par les pays en développement parties;
    - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - d) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
    - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;

- f) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
12. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
- a) Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto, notamment celles relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
  - b) Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23);
  - d) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto;
  - e) Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
13. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention:
- a) Cadre à prévoir pour diverses démarches;
  - b) Démarches non fondées sur le marché;
  - c) Nouveau mécanisme fondé sur le marché.
14. Examen de la période 2013-2015.
15. Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties.
16. Questions diverses.
17. Rapport de la session.

### III. Rapports sur les points 2 b) à 16 de l'ordre du jour

(À compléter)

## **IV. Rapport de la session**

(Point 17 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx novembre, le SBSTA a examiné le projet de rapport de sa trente-neuvième session (FCCC/SBSTA/2013/L.21). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

## **Annexes**

(À compléter)

---